Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 13 (1875)

Heft: 26

Artikel: La Suisse en 1838 : [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-183300

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

envers ses compatriotes, il ne fit pas longtemps attendre le patient, qui, troublé, ahuri, pose le bambin sur le tapis en disant d'une voix étouffée par la colère: « Monsieur l'ambassadeur, voyez ce qui m'arrive! » Puis, énumérant toutes les péripéties de son malheur, il s'écrie en terminant :

« Monsieur l'ambassadeur, je vous en supplie, tirez-moi d'embarras!... »

M. Kern lui répond affectueusement qu'il prend une part sincère à son angoisse, mais que n'ayant reçu de son gouvernement aucune instruction à cet égard, il ne peut prendre de décision.

Le malheureux, repoussé partout, chargé d'un enfant tombé du ciel, s'arme de résignation et retourne à son hôtel, où il est encore avec le marmot, qui, pour comble de désespoir, l'appelle à chaque instant: papa!

Quel sera le dénouement de ce drame?... Un de nos amis de Paris nous l'apprendra bientôt.

La Suisse en 1836.

II

Nous avons vu dans le précédent article que la France demandait formellement l'expulsion de Louis Napoléon de notre territoire. Une pareille exigence rencontra une résistance opiniâtre parmi nos populations. Aucune des députations à la Diète n'était munie 'd'instructions sur cette affaire importante jetée à l'improviste dans la discussion. Cependant le député de Thurgovie, M. le Dr Kern, protesta énergiquement, et fut vivement appuyé par les députés des Etats de Vaud et de Genève, MM. le professeur Monnard et le syndic Rigaud. Les députations de plusieurs autres cantons se joignirent à eux par une adhésion préalable.

Mais ce premier et généreux mouvement devait bientôt rencontrer des obstacles. Une commission fut nommée avec charge de présenter à la Diète des propositions pour la solution de cette affaire. Neuchâtel, entre autres, fit naître un incident qui fut regardé comme la cause de la confusion jetée dans la discussion des Grands Conseils et de la Diète. Il demanda que le gouvernement thurgovien fut sommé de déclarer si Louis-Napoléon, avant d'être reçu citoyen thurgovien, avait formellement renoncé à sa qualité de Français.

Le Grand Conseil du canton de Thurgovie s'assembla le 22 août 1838, et décida, à l'unanimité, qu'il ne serait point donné suite à la demande de la France. Cette décision portait en substance : « L'Etat » de Thurgovie repousse de la manière la plus po-

- » sitive la demande tendant à ce que Louis-Napoléon
- » Bonaparte soit renvoyé du territoire de la Confé-
- » dération, attendu qu'il a été reçu citoyen de » Thurgovie. » Enfin la députation à la Diète fut chargée de protester contre tout ce qui blesserait la

souveraineté de ce canton. Cette résolution fut saluée par les applaudissements de la plus grande partie du peuple. Le

gouvernement de Thurgovie reçut de Genève des lettres de félicitations, couvertes de nombreuses

signatures de membres du Conseil représentatif, d'officiers et de beaucoup d'autres citoyens considérés. Cent soixante officiers bernois suivirent cet exemple. La question arrivant de nouveau devant la Diète, donna lieu à de nouveaux incidents soulevés par la députation de Neuchâtel; la commission, chargée de préaviser, fit un rapport de majorité et un rapport de minorité, qui allongèrent la discussion et jetèrent dans les délibérations la plus déplorable hésitation. Prétextant que de nouvelles instructions des cantons étaient nécessaires, la Diète s'ajourna au mois d'octobre sans avoir muni le Directoire de pleins pouvoirs pour s'en servir cas échéant. C'est ainsi que la Confédération était plus ou moins abandonnée par les autorités supérieures; mais le peuple suisse veillait.

Déjà au commencement du mois de septembre, on recut des nouvelles des préparatifs guerriers de la France; on sut positivement que le lieutenant-général Aymard, commandant de la 7e division militaire à Lyon, avait été chargé de rassembler sur les frontières de la Suisse un corps de troupes de quatre brigades. Le général Janin reconnut la frontière le long du Jura ; plusieurs autres officiers supérieurs firent des voyages en Suisse dans un but militaire.

Malgré ces présages toujours croissants qui annonçaient l'orage, l'autorité supérieure persistait dans son inaction, et le peuple suisse dut voir avancer les troupes aguerries d'un adversaire si supérieur en nombre, sans qu'on prit la moindre précaution pour sa sûreté.

Cependant, plusieurs cantons, justes appréciateurs des circonstances, ne voulurent point tarder à se préparer aux jours pénibles ; l'Argovie ordonna une revue extraordinaire de toutes les troupes de son contingent; Berne fit inspecter ses arsenaux, où l'on trouva 142 pièces de canon et obusiers, 12,000 fusils outre ceux qui étaient entre les mains du contingent et de la réserve, 2 millions de cartouches d'infanterie et 33,000 coups pour bouches

Sans faire beaucoup de bruit, Genève prépara le nécessaire en cas d'attaque; les fortifications, les arsenaux, les approvisionnements d'armes, les moyens de défense de toute espèce furent inspectés.

Les institutions militaires n'exigèrent pas beaucoup de préparatifs pour mettre sur le pied de guerre une population faite au maniement des armes. Le comité des carabiniers fit appel à tous les carabiniers non incorporés dans les milices, les engageant à former des corps francs, et désigna dans chaque district un homme chargé de leur organisation. Dans tous les cœurs confédérés se réveilla cet esprit guerrier qui tant de fois avait conduit nos ancêtres à la victoire.

(A suivre.)

00000 Abran et lo concert d'Yverdon.

- Bondzo, Abran!
- Serviteur!
- Cein roulè-te?